

Approbation n° 22 – 337 du 4 août 2022

Société : SOCIETE NATIONALE SNCF

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 15.000.000.000 €.

Nota :

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 22-058 le 9 mars 2022 et incorpore par référence :

- certaines sections du rapport financier semestriel 2022 du Groupe SNCF,
- le communiqué de presse du 28 juillet 2022.